

BULLETIN D'INSCRIPTION

Course de l'artichaut 2.0

Samedi 3 décembre 2016

N° DOSSARD

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Sexe : Masculin Féminin

Mail :

Club :

N° Licence :

- Course éveil **gratuite**
- Course poussin **gratuite**
- Course benjamin **gratuite**
- Course 5 km **7 euros**
- Course 10 km **12 euros**
(dont 2€ reversés au Telethon pour les 5 et 10 kms)

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route, ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

-Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; - Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-Soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

-Soit d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Récompenses : Pour les 5 et 10 kms : Au Scratch : 3 premiers H / F puis les 3 premiers par catégories H / F

Pour les courses enfants : 5 premiers de chaque catégorie H / F

Pour les – 18 ans autorisation parentale obligatoire

Je soussignée.....autorise mon fils / ma fille à participer à la course pédestre de l'artichaut le samedi 03 décembre 2016.

Tous les athlètes licencié(e)s ou non courent sous leur entière responsabilité. Ils doivent être couvert par une assurance personnelle individuelle. Ils reconnaissent avoir lu le règlement et s'engagent à respecter les consignes des commissaires. Les officiels pourront stopper tout participant considéré en mauvaise condition physique. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

(pour les mineurs, signature des parents)

Pour une inscription par correspondance dossier complet et règlement par chèque à l'ordre De la Jeunesse Macaudoise Athlétisme avant le 1^{er} décembre 2016, à retourner à :

Course de l'artichaut 2.0
Mairie de Macau – Place de la république
33460 MACAU

